

CAHIER DES CHARGES
OPEN PLUS



Juniorleague 2021/2022

117, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS
Téléphone : 01.53.94.25.00

Table des matières

1. DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1 Préambule.....	4
1.2. Description de l'événement	6
2. SITE DE COMPÉTITION.....	7
2.1. Surface.....	7
2.2. Terrain(s) de jeu et son environnement.....	7
2.3. Barriere.....	8
2.4. Eclairage (au choix de l'organisateur).....	9
2.5. Site de repli en cas d'organisation de l'Open sur une place extérieure.....	9
2.6. Arche FFBB.....	9
2.7. Poste de secours (Le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours (DPS)), kinésithérapeute et médecin.....	9
2.8. Toilettes.....	10
2.9. Speaker et DJ	10
2.10. Bénévoles	10
2.11. Officiels.....	11
3. ORGANISATION GÉNÉRALE	11
3.1. Logistique.....	11
3.2. Hébergement.....	11
3.3. Restauration	11
3.4. Matériel	12
4. COMMUNICATION ET MARKETING	12
4.1. Plan média et relations presse.....	12
4.2. Création et impression des documents de communication	13
4.3. Droits commerciaux.....	13
4.4. Panneautique et publicité	14
4.5. Spots Publicitaires	15
4.6. Tenues	15
4.7. Merchandising.....	16
5. DISPOSITIONS FINANCIERES.....	16
5.1. Recettes de l'organisateur.....	16
5.2. Prise en charge de la FFBB	17

5.3. Dépenses de l'organisateur	17
5.4. Formalités préalables obligatoires.....	18
6. PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19.....	18
7. ENGAGEMENT	18

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Préambule

La Fédération Française de Basketball propose, pour les catégories U18 Filles et Garçons, une offre globale de tournois, appelée Juniorleague 3x3 FFBB, sur chaque territoire de France métropolitaine, dont le niveau de compétition croît depuis les Opens Start, puis les Opens Plus et enfin l'Open de France.

Il y a 2 niveaux d'Open Plus pour la Juniorleague 3x3 FFBB :

- Le niveau 1 ou Open Plus Access « nom du département », organisé à partir d'octobre, et au plus tard 2 semaines avant l'Open Plus auquel il est rattaché;
- Le niveau 2 ou Open Plus « nom de la région », organisé d'avril à mi-juillet.

Les Opens Plus qualifient les meilleures équipes à l'Open de France et respectent le règlement officiel FIBA 3x3.

Chaque Comité départemental organise ou délègue à un club l'organisation d'un Open Plus Access « nom du département » dans son département, à partir d'octobre, et au plus tard 2 semaines avant l'Open Plus auquel il est rattaché.

Chaque Ligue régionale métropolitaine organise ou délègue à un club ou à l'un de ses comités départementaux l'organisation d'un Open Plus « nom de la région » dans sa région, entre avril et mi-juillet. Un Open Plus de région de la Juniorleague ne peut pas être organisé le même jour et sur le même lieu qu'un Open Plus Superleague. Il peut être organisé sur le même site mais sur un jour différent (exemple Open Plus Juniorleague le samedi et Open Plus Superleague le dimanche).

Les catégories proposées aux Opens Plus Access « nom du département » sont U18 filles et U18 garçons.

Modalités de qualification à un Open Plus via un Open Plus Access « nom du département » :

- Les meilleures équipes d'un Open Plus Access « nom du département » sont qualifiées pour l'Open Plus « nom de leur région » ;
- Le jour de l'Open Plus « nom de la région », chaque équipe doit présenter dans son effectif au moins deux joueurs présents dans l'effectif de l'équipe qualifiée lors de l'Open Plus Access « nom du département ».

Ce cahier des charges concerne les Opens Plus « nom de la région »

L'organisation d'un Open Plus est soumise au respect de ce cahier des charges. L'organisateur préparera l'événement en étroite collaboration avec la FFBB. Il sera tenu de respecter les stipulations du présent cahier des charges, et faire respecter auprès des

tiers toute obligation souscrite par lui en exécution de ce cahier des charges et/ou relative à l'événement. Il sera responsable vis à vis de la FFBB de tout manquement personnel et/ou de tiers avec qui il aurait contracté pour l'exécution du cahier des charges ou de l'événement, nonobstant tout recours direct éventuel de la FFBB auprès de ces tiers. Toute action envisagée sortant du cadre du présent cahier des charges, et n'étant pas prévue par ses stipulations, devra être soumise à la FFBB pour approbation.

Les détails d'application de ce cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants de la FFBB et l'organisateur. Dans cet esprit, des échanges permanents et des réunions seront à programmer entre la FFBB et l'organisateur.

Organisation

Avant le 1er février 2022, chaque ligue régionale métropolitaine doit remplir et envoyer un « dossier d'homologation Open Plus « nom de la région » de la Juniorleague 3x3 FFBB » à la FFBB - Pôle 3x3, précisant :

- La date ;
- Le lieu ;
- L'organisateur de l'Open Plus (ligue directement ou bien organisateur délégué).

S'il s'agit d'un organisateur délégué, ce dernier doit être régulièrement affilié auprès de la FFBB. La ligue ou l'organisateur délégué s'engagent également à respecter le cahier des charges.

Suite à la réception et l'examen de l'ensemble des dossiers, la FFBB - Commission 3x3 valide le calendrier de la saison des Opens Plus régionaux de la Juniorleague 3x3 FFBB.

Les Opens Plus régionaux doivent obligatoirement être rankés sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'homologation Open Plus régional de la Juniorleague 3x3 FFBB peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement de l'Open Plus régional ou de la totalité de l'homologation de la manifestation par la Commission 3x3. Dans ce cas précis, la place vacante sera attribuée à l'équipe finaliste de l'Open Plus ayant regroupé le plus grand nombre d'équipes dans la catégorie concernée. À nombre d'équipes égal, l'équipe la mieux rankée au ranking FIBA parmi les finalistes se verra qualifiée pour l'Open de France.

1.2. Description de l'événement

Un Open Plus « nom de la région » est un tournoi dont l'inscription des équipes s'appuie sur la qualification via un Open Plus Access « nom du département ». Il regroupe au moins 12 équipes dans chaque catégorie.

Format :

Un tournoi regroupant 12 équipes, réparties en 4 poules de 3 équipes, directement via l'Event Maker.

- Phase 1 :

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes. Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

- Phase 2 :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau des quarts de finale est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs. Un match de classement pour la 3^{ème} place doit être organisé. L'organisateur peut mettre en place des matchs de classement au sein d'une poule basse (exemple : poule de 4 avec les 3^{èmes} de chaque poule). L'équipe vainqueur du tournoi est désignée « Vainqueur de l'Open Plus « nom de la région » ».

L'organisateur s'engage à ce que tous les joueurs et joueuses, participant à l'Open Plus « nom de la région », soient titulaires d'une licence compétition et/ou Juniorleague valide pour la saison en cours. Une saison sportive va du 1er Juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

Il s'engage à suivre le règlement sportif particulier Open Plus Juniorleague 2021-2022.

L'organisateur s'engage à ce que chaque joueur ait un profil validé sur le site www.play.fiba3x3.com et à utiliser l'Event Maker pour la gestion de l'Open Plus « nom de la région ». Il s'engage également à respecter les partenariats négociés par la Fédération en utilisant les supports de communication fournis (se reporter à la partie 4 "Communication et Marketing").

2. SITE DE COMPÉTITION

Le choix du site se portera de préférence sur un lieu facilement accessible par les transports (gare SNCF – aéroport – desserte autoroutière) pour les compétiteurs.

Le site de compétition devra de préférence se situer dans un environnement offrant la meilleure communication pour l'évènement et être accessible et fréquenté par le plus large public (exemples : place en centre-ville, centre commercial, etc.).

2.1. Surface

L'organisateur doit mettre à disposition une surface plane et lisse dégagée de tout obstacle au sol ou dans les airs.

L'espace mis à disposition doit être au minimum de 800 m² et devra supporter une charge de 600kg/m².

2.2. Terrain(s) de jeu et son environnement

Le site sera composé au minimum de 2 terrains de 3x3 :

- 1 terrain central avec, si possible, 100 places assises minimum en tribunes, ou places assises ;
- 1 terrain annexe pour les matchs, échauffements et animations ;

- Le terrain central de Basket-Ball sera un terrain de 3x3 mobile (sol et but de basket) aux dimensions officielles (cf Article 5.1 du [règlement salles et terrains](#)). La Ligue devra fournir en complément un appareillage des 12 secondes. Pour rappel, toutes les Ligues Régionales disposent d'un terrain 3x3 offert par la FFBB ;
- En cas d'utilisation du revêtement de sol dans un endroit totalement fermé (centre commercial, gymnase, etc.), l'organisateur doit se rapprocher du responsable sécurité du site afin d'obtenir l'autorisation d'y installer le terrain ; ce dernier ne disposant pas de PV Feu.

La ligue CVL prend en charge :

- La mise à disposition de 2 terrains mobiles 3x3 ;
- La mise à disposition de 2 chronomètres de jeu 3x3 ;
- Les frais de déplacement des terrains ;
- Les tests du décret de juin 1996 sur les buts de basket (test à 320 kg) ;
- Le gardiennage du site pendant 3 nuits (vendredi, samedi, dimanche) ;

L'organisateur aura à sa charge :

- Les tests des éventuelles tribunes et des points électriques ;
- L'installation des points électriques nécessaires à l'alimentation du terrain principal (table de marque et écran géant principalement), de la sonorisation ;
- L'installation des places assises du terrain central d'une capacité, si possible, d'au moins 100 places assurant la meilleure visibilité de l'espace de jeu ;
- Un espace d'organisation couvert dans lequel la régie, le DJ, l'animateur, la table sportive et la communication seront installés ;
- Un espace couvert dit espace médical réservé aux secouristes, au médecin et à l'éventuel kiné ;
- La sonorisation du terrain, y compris celle de l'écran géant pour les spots et le buzzer de fin de match. L'organisateur veillera à obtenir de la ville une autorisation de diffusion sonore ;
- La location et l'installation d'un écran LED (non obligatoire mais fortement recommandé pour la qualité de l'évènement) de minimum 7m2 avec une résolution minimum de 6mm, avec régie pour l'affichage sportif et la diffusion de spots promotionnels. En cas d'absence d'un écran géant, il est obligatoire de prévoir un écran, visible par tous les joueurs et les refs sur le terrain pour l'affichage du score et du temps de l'Event Maker ;
- L'installation d'une connexion internet pour assurer la gestion du tournoi via l'Event Maker. La mise à disposition d'un réseau WIFI pour les joueurs et/ou le public est un plus, mais n'est pas obligatoire.

2.3. Barriere

En fonction du site et de la municipalité, un barriérage peut être envisagé.

2.4. Eclairage (au choix de l'organisateur)

En cas de déroulement de la compétition en nocturne, le site doit avoir un éclairage suffisant pour permettre le bon déroulement de la compétition. Un éclairage de 750 Lux au sol minimum est nécessaire sur le terrain central. En cas de retransmission (TV ou Internet), 1000 Lux sont recommandés. A ce titre, l'organisateur doit prévoir les installations nécessaires. Selon l'infrastructure choisie, celle-ci devra se situer au minimum à 2 mètres de distance du terrain et être sécurisée afin d'éviter que les joueurs ne se blessent. Des essais seront à programmer le soir de l'installation afin d'ajuster le réglage des lumières.

2.5. Site de repli en cas d'organisation de l'Open sur une place extérieure

L'organisateur doit prévoir une salle de repli utilisable en cas d'intempéries pour la totalité de la compétition, disposant de tribunes. Cette salle sera classée, à minima, H1 par la FFBB. Il devra disposer du matériel suivant :

- Sonorisation ;
- 3 tables pour la gestion sportive (une table pour la table de marque, une pour l'Event Maker et une pour le Manager d'organisation) ;
- 10 chaises.

Ce gymnase se situe dans un rayon de 5 kilomètres autour du site de compétition initial.

L'organisateur veille à ce que toutes les conditions soient remplies pour que les compétitions et remises de récompenses puissent se dérouler normalement et aller à leurs termes.

Ce site peut également être utilisé pour les phases de poule afin de gagner du temps sur le planning du tournoi.

2.6. Arche FFBB

Une arche gonflable (si disponible à la date de l'évènement), peut être fournie par la FFBB, et sera installée par l'organisateur afin de délimiter l'entrée du public. Ce dernier devra prévoir un accès électrique de 16A.

2.7. Poste de secours (Le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours (DPS)), kinésithérapeute et médecin

L'organisateur se doit d'assurer la sécurité du public et des participants. A ce titre, un poste de secours doit être présent. Il sera tenu par une association locale ou une antenne locale d'association nationale. Il sera destiné aux joueurs comme au public. L'association fournira le véhicule et le matériel nécessaire. La prise en charge du poste de secours et le dimensionnement du dispositif incombent à l'organisateur.

A titre informatif, pour un effectif prévisible déclaré du public P1, pour 500 personnes : Ratio d'intervenants secouristes : RIS = 0.4

Effectif pair d'intervenants secouristes : 2

Type de DPS : point d'alerte et de premiers secours

Plus d'informations via le lien suivant : <https://www.secourisme.net/spip.php?article481>

L'organisateur doit prévoir la présence d'un médecin (sur site ou disponible dans les 10 minutes). Il est également possible de prévoir un poste de de kinésithérapie ou de chiropraxie.

2.8. Toilettes

Si le site choisi n'est pas équipé de toilettes gratuites, l'organisateur devra installer des sanitaires chimiques mobiles (au moins 2).

2.9. Speaker et DJ

L'organisateur est en charge de l'animation de la compétition. Il doit prévoir de ce fait la présence d'un speaker et d'un DJ (ou d'une personne gérant la playlist). Le speaker devra être validé par la FFBB.

Le DJ et le speaker devront veiller à ce que les annonces micro, les diffusions de clips sur l'écran géant (si présent), les animations des partenaires fédéraux Juniorleague ainsi que les protocoles d'entrée des joueurs sur la finale et de remise de récompenses en fin de tournoi soient respectés.

2.10. Bénévoles

L'organisateur doit assurer, en amont de son Open Plus de région, la constitution d'une équipe de bénévoles capables d'encadrer les différentes missions indispensables au bon déroulement du tournoi. Les principales missions des bénévoles sur un Open Plus sont :

- Montage et démontage du terrain 3x3 (au moins 6 personnes)
- Gestion des tables de marque (via l'utilisation de l'Event Maker) et des 12 secondes – 4 personnes minimum
- Accueil et suivi des équipes – 2 personnes minimum
- Accueil et placement du public – 2 personnes minimum
- Gestion de l'espace restauration et de l'éventuelle buvette– 3 personnes minimum
- Responsable des protocoles – 1 personne minimum
- Gestion des animations – 1 personne minimum
- Gestion diffusions sur l'écran géant – 1 personne minimum

Un régisseur général (bénévole), synchronisant l'ensemble du planning du tournoi sur la journée avec le timing des matchs, les diffusions des clips sur l'écran géant, les animations des partenaires ainsi que les protocoles, est fortement conseillé.

Le régisseur doit établir un planning détaillé de la journée, qui sera transmis à la FFBB au moins une semaine avant le jour de la compétition.

2.11. Officiels

Au minimum, 6 refs et 1 manager d'organisation sont nécessaires : ils seront désignés par la Ligue au moins 1 mois avant l'évènement. La FFBB doit être informée de toutes les désignations par la Ligue régionale.

L'organisateur doit être en mesure de proposer un espace pouvant accueillir 10 personnes pour les refs et le manager d'organisation.

Une équipe de marqueurs 3x3 confirmée doit être en place sur l'ensemble de l'Open Plus. Elle devra maîtriser parfaitement l'Event Maker et la gestion des 12 secondes. Un référent Event Maker sera désigné par l'organisateur.

3. ORGANISATION GÉNÉRALE

3.1. Logistique

Listing des prestataires à contacter par l'organisateur pour l'ensemble des besoins évoqués ci-dessous :

- Restauration (facultatif)
- Sonorisation
- Speaker
- DJ
- Location d'un écran et sa gestion, minimum de 7m2 (facultatif)
- Location chapiteau/tentes/tribunes/barrières
- Location de tables et chaises
- Mise à disposition d'électricité
- Société de sécurité (si nécessaire)
- Achat eau (si nécessaire)
- Prestataires de toilettes (si nécessaire)
- Internet
- Éclairage (si nécessaire)

3.2. Hébergement

Un hébergement (facultatif) peut être prévu pour les équipes et les officiels (hôtel, auberge de jeunesse, habitants, etc.).

3.3. Restauration

L'organisateur, peut, s'il le souhaite, proposer une solution de restauration aux équipes. L'organisateur aura l'obligation de proposer une solution de restauration aux officiels. Les menus devront proposer une alternative végétarienne.

3.4. Matériel

Ballons

La FFBB dote l'organisateur de 6 ballons cuir 3x3. Ces ballons devront être utilisés lors de toutes les rencontres du tournoi Open Plus de région.

Eau

L'organisateur devra aménager au moins 1 point d'eau potable sur le site de compétition. Si aucun point d'eau n'est accessible, l'organisateur prévoit un stock d'eau pour les joueurs pour l'évènement. L'organisateur devra fournir un stock d'eau pour les bénévoles et les intervenants durant la totalité de la manifestation. Il est conseillé de privilégier les gourdes aux bouteilles plastiques dans un souci écologique.

Matériel terrain

L'organisateur fournira :

- Sur le terrain :
 - 1 table
 - 3 chaises
 - 1 point électrique (16A – multiprises)

- L'organisateur est en charge de l'installation de son terrain et du matériel nécessaire à l'organisation du tournoi (tire palette pour le montage et démontage du site, rallonge, passe câble, etc.).

Tenue des participants

Tous les matchs devront se jouer avec les chasubles (2 couleurs différentes) fournies par la FFBB au moins 1 mois avant la date de l'évènement.

L'organisateur pourra, s'il le souhaite, fournir des shorts et/ou t-shirts d'échauffement aux participants.

4. COMMUNICATION ET MARKETING

4.1. Plan média et relations presse

L'organisateur s'engage à faire la promotion de l'Open Plus de région auprès des collectivités, des commerçants, des clubs locaux affiliés à la FFBB et de relayer les informations sur ses supports de communications internes et externes. L'organisateur assurera également les liens avec la presse et les médias locaux afin d'obtenir une couverture médiatique de l'évènement en amont, pendant et en aval de la manifestation.

La FFBB se charge de communiquer auprès des médias nationaux, sur son site internet et via ses réseaux sociaux.

L'organisateur devra prévoir la réalisation de photos de l'événement suivant un guide de bonnes pratiques édité par le Service Communication de la FFBB. Il mettra ensuite gracieusement ces photos à disposition de la FFBB.

L'organisateur devra également, si possible, prévoir un bénévole pour filmer les matchs avec l'application

Rematch*, au minimum à partir des phases finales (quarts de finale, demi-finales et finales).

*Rematch est une application vidéo gratuite, disponible sur tous les smartphones Android et iOS, ne nécessitant pas de matériel spécifique en dehors du smartphone, ou de connaissance particulière en termes de captation vidéo. Des webinars seront proposés avant le début de la saison des Opens Plus par la FFBB pour présenter l'application. »

4.2. Création et impression des documents de communication

La FFBB fournira à l'organisateur une affiche personnalisable pour son tournoi, sur laquelle il pourra faire apparaître ses informations et partenaires locaux. L'organisateur ne pourra pas créer son propre visuel. Les frais d'impression sont à la charge de l'organisateur.

4.3. Droits commerciaux

Droits de retransmission T.V. / Internet

Tous les droits sont la propriété exclusive de la FFBB.

Dans l'hypothèse où une chaîne de télévision et/ou un site Internet souhaiteraient retransmettre la manifestation, ils doivent en faire la demande écrite auprès de la FFBB.

Catégories de Partenariat

Seule la FFBB peut décerner les titres de :

- Partenaire Titre de la Juniorleague 3x3 FFBB
- Partenaire de la Juniorleague 3x3 FFBB
- Fournisseur de la Juniorleague 3x3 FFBB
- Partenaire 3x3 FFBB
- Fournisseur 3x3 FFBB

Les partenariats développés par l'organisateur devront être validés au préalable par la FFBB. Les partenaires ne respectant pas le cahier des charges n'apparaîtront pas sur le site. Ceux-ci ne viendront pas en concurrence des secteurs d'exclusivité des partenaires fédéraux, à savoir :

- Énergie
- Assurance
- Banque
- Mutuelle
- Sol sportif
- Ballon

La FFBB informera régulièrement l'organisateur quant aux éventuels changements dans ces secteurs d'exclusivité. Elle s'efforcera également de mettre en relation les antennes locales de ses partenaires (exemple : Caisse d'Épargne) avec les organisateurs afin qu'ils puissent étudier ensemble la possibilité de nouer un partenariat local.

La FFBB laisse la possibilité à l'organisateur de démarcher un équipementier qui pourrait apparaître sur le visuel du tournoi, pourrait fournir des dotations pour les bénévoles et les joueurs (hors chasubles officielles des joueurs), avoir un stand sur le site de compétition et des animations brandées. En revanche, cet équipementier n'aura pas de visibilité en bord de terrain, ni sur les chasubles officielles des joueurs.

L'organisateur pourra commercialiser les catégories suivantes :

- Partenaire de l'Open Plus « nom de la région »
- Fournisseur de l'Open Plus « nom de la région »

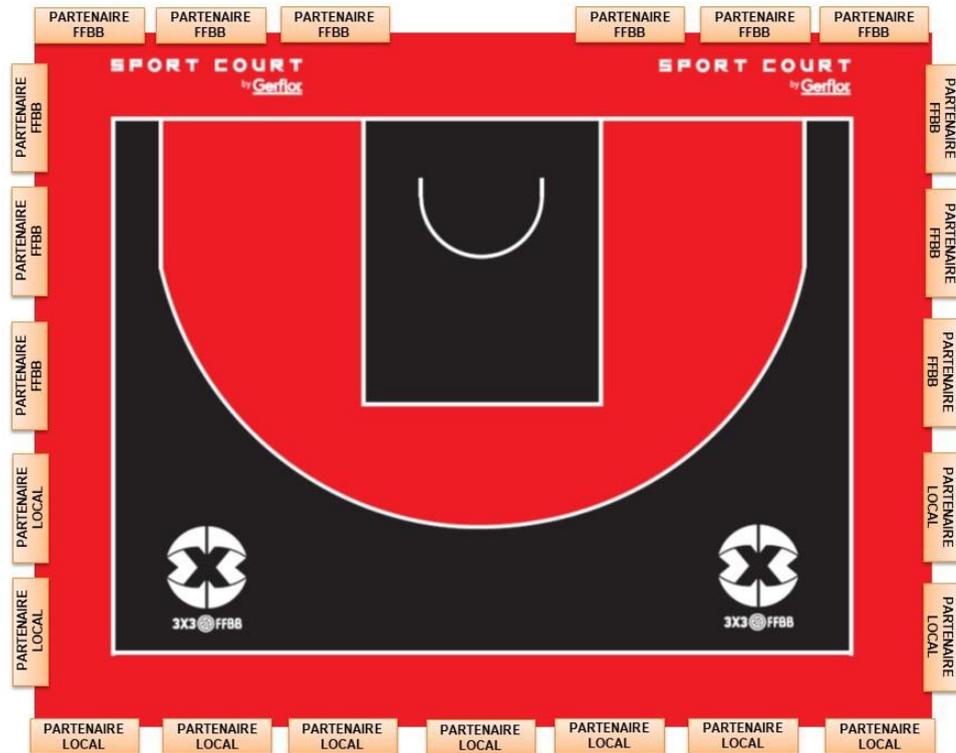
Ballons officiels

L'intégralité des matches devra se jouer avec les ballons officiels 3x3 fournis par la FFBB.

4.4. Panneautique et publicité

La panneautique autour du terrain ainsi que les éléments d'habillage du site (exemple : banderoles), y compris ceux des partenaires fédéraux du 3x3, seront fournis, acheminés au plus tard la veille de l'évènement et seront installés suivant le schéma ci-dessous. La surface de jeu ne portera aucune inscription ou publicité autre que celles définies par la FFBB. La face avant de la mousse de protection du panier pourra être utilisée par l'organisateur avec un marquage temporaire à ses frais (1 seul logo d'une taille maximale de 2000 cm²). Tout autre support fourni par l'organisateur, les collectivités territoriales ou les partenaires locaux de l'Open Plus de région fera l'objet d'un schéma d'implantation global du site soumis à la validation de la FFBB au plus tard un mois avant l'évènement.

Schéma d'implantation de la panneautique du terrain principal



Dimensions obligatoires pour les panneaux bord de terrain : modèle « pli-pop » ou « tobblös » de format 200x100cm.

Dimensions recommandées pour les flammes : modèle « Beach Flag » de format 388x90 cm.

4.5. Spots Publicitaires

L'organisateur peut utiliser l'écran géant (si présent) pour diffuser des spots publicitaires tout au long du tournoi. A partir des demi-finales, seront appliqués les TV Time-outs (dès le 1^{er} arrêt de jeu à partir de 6mn59 restant au chronomètre) afin de diffuser 1 spot publicitaire (durée : 30 secondes maximum) par temps-mort suivant un ordre défini par la FFBB et intégrant les partenaires fédéraux de la Juniorleague. Il est important de prévoir la sonorisation de ces spots.

4.6. Tenues

Tous les matches officiels de l'Open Plus de région devront se jouer avec les chasubles fournies par la FFBB. La FFBB marquera à ses frais le nom de la région sur la face avant de la chasuble.

Si l'organisateur décide de produire des shorts et/ou t-shirts d'échauffement pour les participants, la FFBB met à disposition 4 espaces à commercialiser pour l'organisateur :

- **Espaces A et B pour les partenaires locaux :**

Emplacement : face avant du short (jambe gauche) et face arrière du short (jambe droite)
Taille maximale : 100 cm² pour chaque marquage

- **Espace C et D pour les partenaires locaux :**

Emplacement : face avant et face arrière du t-shirt d'échauffement
Taille maximale : 300 cm² pour chaque marquage

Les frais de marquage pour ces 4 espaces seront à la charge de l'organisateur. La FFBB validera au préalable au moins un mois avant l'évènement la maquette de la tenue complète avec ces différents marquages. En absence de validation, l'organisateur ne pourra pas utiliser ces espaces de communication.

4.7. Merchandising

L'organisateur peut proposer une vente de produit sur le site. Cependant, tous produits reprenant les logos de la FFBB ou de la Juniorleague 3x3 FFBB devront être validés en amont par la FFBB au moins un mois avant l'évènement.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans tous les cas, la FFBB n'ira pas au-delà de sa prise en charge (5.2), et si l'évènement doit être déficitaire pour l'organisateur, aucune aide financière ne pourra être demandée à la FFBB.

5.1. Recettes de l'organisateur

Les recettes pour l'organisateur sont réparties comme suit :

- Subventions des Collectivités Territoriales
- Partenariats locaux et échanges marchandises* (Sous réserve de respecter l'article 4.3.2 du présent cahier des charges)
- Buvette (sous réserve d'autorisation délivrée par la ville)
- Merchandising (produits dérivés)
- Commercialisation de relations publiques

*Rappel des espaces commercialisables : habillage du site, spots publicitaires sur l'écran LED, espaces (x4) sur le short et t-shirt d'échauffement des participants, annonce micro par l'animateur, animations entre les matches, etc.

5.2. Prise en charge de la FFBB

- Les ballons officiels cuir 3x3 Wilson
- Les chasubles des équipes
- Les éléments d'habillage du site (voir partie 4 du présent document)
- La création d'un visuel standard personnalisable
- La mise à disposition d'une arche gonflable d'accueil Juniorleague (si disponible)
- Le transport de l'arche gonflable d'accueil Juniorleague livrée la veille de l'évènement (si disponible).

5.3. Dépenses de l'organisateur

L'organisateur prend en charge toutes les dépenses afférentes à l'organisation et au respect de ce cahier des charges, à savoir notamment :

Frais de restauration

- Les équipes (facultatif).
- Les bénévoles, le Manager d'organisation et les refs (obligatoire).

Frais liés à la logistique du site

- Sécurité (si nécessaire)
- Poste de secours
- Location et d'installation suivant cahier des charges :
 - Des toilettes (si nécessaire)
 - Des tentes du site de l'évènement
 - Des places assises ; 100 places assises
 - De l'électricité
 - Des tests des panneaux / tribunes / électricité
 - De la sonorisation du site
 - De l'écran LED (minimum 7m2 avec une résolution minimum de 6mm) et sa gestion (si présent)
 - D'une connexion internet
 - De l'éventuel éclairage
- Les éventuels frais d'impression des documents de communication ainsi que les frais d'achat d'espaces commerciaux (sucettes Decaux, 4x3, abribus, presse...) si pas d'accord avec le réseau des collectivités
- Les éventuels frais d'animation

Frais de déplacement des équipes gagnantes à l'Open de France

Les frais de déplacement des deux équipes gagnantes pour se rendre à l'Open de France seront pris en charge par la Ligue CVL.

Frais annexes

- Les frais de marquage d'éventuels sponsors sur les tenues (cf paragraphe 4.10)

5.4. **Formalités préalables obligatoires**

- L'organisateur doit veiller au respect de la réglementation fiscale et sociale en vigueur
- L'organisateur devra accomplir les démarches nécessaires auprès de la SACEM ;
- Assurances :
 - o L'organisateur a l'obligation de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant l'événement, les participants, préposés et bénévoles, ...
 - o L'organisateur a l'obligation de prévenir les participants de l'intérêt qu'ils ont à souscrire à une assurance individuelle-accident couvrant les éventuels dommages qu'ils se causeraient eux-mêmes du fait de leur pratique sportive.

6. **PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19**

Si besoin, un protocole sanitaire FFBB sera envoyé aux organisateurs un mois avant la compétition et devra être impérativement être mis en place.

7. **ENGAGEMENT**

L'organisateur adhère au présent cahier des charges, reconnaît qu'il possède valeur de convention, et s'engage à en respecter strictement les stipulations.

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent cahier des charges sera exclusivement étudié par la commission 3x3 de la FFBB.

En outre, il est précisé que la qualité d'une organisation est souvent jugée sur des détails dont en particulier la qualité de l'accueil et la disponibilité de l'organisateur. Ce dernier s'engage alors à satisfaire au mieux ces objectifs.

Le / La a été désigné(e) comme organisateur de l'événement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.

Fait à en deux exemplaires le

Pour la FFBB
Local

Pour l'Organisateur